8 juillet 2002
Français
Original: anglais

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
Groupe de travail de l'Assemblée des États parties
Documents préparatoires
New York
1er-12 juillet 2002

Projet de rapport du Groupe de travail

Projet de recommandation à l'Assemblée des États parties concernant la disposition des places à l'Assemblée des États parties

L'Assemblée des États parties recommande que le Président de l'Assemblée des États parties fasse procéder par tirage au sort à la désignation de l'État partie qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée, les autres États parties devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort ayant désigné un État partie, sa délégation occupera la première place à droite du Président, et les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais. Aux fins de la première séance de l'Assemblée, le Secrétaire général des Nations Unies fera procéder au tirage au sort.

02-46715 (F)